



**Nations Unies**

# **Commission de statistique**

**Rapport de la trente-sixième session  
(1<sup>er</sup>-4 mars 2005)**

**Conseil économique et social**

**Documents officiels**

**Supplément N°4**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels  
Supplément N° 4

## **Commission de statistique**

**Rapport sur la trente-sixième session**  
**(1<sup>er</sup>-4 mars 2005)**



Nations Unies • New York, 2005



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## Résumé

À sa trente-sixième session, la Commission de statistique a :

a) Pris note des suggestions de son bureau concernant l'examen de ses méthodes de travail et décidé d'appliquer certaines procédures à titre expérimental lors de la trente-sixième session; le Bureau continuerait à analyser l'expérience acquise et en tiendrait compte dans la préparation de la trente-septième session;

b) Adopté une résolution lançant le « Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 » et demandé i) à la Division de statistique, en tant que secrétariat du Programme, d'agir comme organe de coordination dans la fixation des normes, de lui fournir des spécialistes, d'organiser la formation nécessaire et de fixer les priorités à observer et ii) d'organiser cette stratégie de coordination autour de modalités régionales dans la plus large mesure possible, et prié la Division de statistique de poursuivre son travail de révision et de mise à jour des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*;

c) Salué l'excellent examen détaillé du programme de statistiques de l'énergie, établi par le Bureau norvégien de statistiques, noté la grande diversité des problèmes techniques et autres abordés, notamment la nécessité d'un lien plus étroit avec les politiques de l'énergie, d'une meilleure coordination et d'une plus grande harmonisation entre les différents organismes qui collectent des statistiques de l'énergie aux niveaux national et international, et du développement des méthodes; et recommandé que la Division de statistique convoque un groupe de travail d'experts pour i) énoncer les priorités de l'examen des questions soulevées, ii) déterminer les instances les plus indiquées pour cet examen, et iii) rendre compte au Bureau de la Commission, avec un projet de mandat précis et de recommandations concernant un calendrier;

d) Appuyé résolument l'orientation proposée, pour les activités de coopération technique de la Division de statistique, dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques; réaffirmé l'importance critique du renforcement des capacités statistiques; demandé qu'un rapport à la Commission soit régulièrement établi, à compter de sa trente-septième session, sur la capacité des pays de produire des indicateurs qui ne soient pas simplement des calculs établis par les organismes internationaux, et sur la façon dont les métadonnées devraient être présentées pour accompagner les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement; et décidé de former un groupe des Amis du Président, afin de définir les modalités de la rédaction de ce rapport et d'élaborer des suggestions sur les moyens de combler le fossé entre les utilisateurs et producteurs d'indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et de remédier au manque de données adéquates;

e) Reconnu la pertinence et l'opportunité de l'étude sur les facteurs qui font obstacle à l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) dans beaucoup de pays membres; noté que la Division de statistique serait le chef de file de l'élaboration d'une stratégie visant à surmonter les obstacles recensés dans cette étude; et pris note des rapports du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, relatives à la mise à jour du SCN de 1993; et conclu que la

publication d'une première révision du SCN de 1993, conformément au calendrier convenu en 2008, nécessiterait un effort important, bien ciblé et systématique;

f) Recommandé la création d'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des services, qui s'attacherait à répartir le travail entre les divers organismes internationaux concernant la mise à jour des recommandations et le transfert de connaissances dans le domaine des statistiques des services;

g) Accueilli avec satisfaction le lancement de la collecte de données entrant dans le cadre du programme de comparaison internationale dans la plupart des régions et l'augmentation du nombre de pays participants,

h) Encouragé le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel à poursuivre le travail qu'il fait pour mettre au point des définitions plus précises en vue de la production de données relatives au secteur informel et de la mesure de sa contribution au produit intérieur brut et à l'emploi;

i) Remercié l'Organisation mondiale de la santé de ce qu'elle fait pour répondre aux préoccupations exprimées par la Commission à sa trente-quatrième et à sa trente-cinquième sessions et, dans ce contexte, réaffirmé qu'il faut une participation plus poussée et plus efficace des statisticiens des organismes officiels aux niveaux national et international à toutes les phases de l'élaboration des statistiques sanitaires;

j) Pris note du rapport du Secrétaire général sur les progrès de la préparation du Manuel des Nations Unies sur les statistiques de la pauvreté;

k) Approuvé la création d'un comité de la comptabilité économique environnementale et demandé que le mandat de ce comité soit rédigé et soumis au Bureau de la Commission pour approbation;

l) Accueilli avec satisfaction les nouveaux efforts que fait la Division de statistique pour poursuivre la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et demandé que des efforts soient faits aussi pour que la révision de la Classification centrale de produits ne prenne pas de retard;

m) Pris note du travail accompli par le Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement;

n) Approuvé les changements apportés au programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice 2004-2005 tels qu'ils ont été présentés oralement par le Directeur de la Division de statistique, entériné le programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2006-2007, et approuvé le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2005-2008.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projet de résolution . . . . .	1
Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010. . . . .	1
B. Projet de décision . . . . .	2
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-septième session. . . . .	2
C. Questions portées à l'attention du Conseil . . . . .	5
II. Suivi des décisions de politique générale du Conseil économique et social : méthodes de travail de la Commission de statistique . . . . .	6
III. Statistiques économiques . . . . .	7
A. Examen du programme : statistiques de l'énergie . . . . .	7
B. Comptabilité nationale . . . . .	8
C. Statistiques des services . . . . .	10
D. Statistiques du commerce international de services . . . . .	11
E. Programme de comparaison internationale . . . . .	12
F. Statistiques des prix . . . . .	13
G. Statistiques du secteur informel . . . . .	13
IV. Statistiques démographiques et sociales . . . . .	15
A. Recensements de la population et de l'habitat . . . . .	15
B. Statistiques sanitaires . . . . .	17
C. Statistiques de la pauvreté . . . . .	18
D. Statistiques des incapacités . . . . .	19
V. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement . . . . .	20
A. Comptabilité environnementale . . . . .	20
B. Statistiques de l'environnement . . . . .	21
VI. Activités non classées par domaine . . . . .	22
A. Renforcement des capacités statistiques . . . . .	22
B. Classifications économiques et sociales internationales . . . . .	24
C. Indicateurs de suivi des conférences des Nations Unies . . . . .	25

---

D.	Présentation des données et métadonnées . . . . .	26
E.	Normes communes d'échange de données et de métadonnées . . . . .	26
F.	Statistiques des technologies de l'information et de la communication . . . . .	26
G.	Coordination et intégration des programmes statistiques . . . . .	27
H.	Questions relatives au programme (Division de statistique) . . . . .	27
VII.	Ordre du jour provisoire et dates de la trente-septième session de la Commission . . . . .	29
VIII.	Rapports de la Commission sur les travaux de sa trente-sixième session . . . . .	30
IX.	Organisation de la session . . . . .	34
A.	Ouverture et durée de la session . . . . .	34
B.	Participation . . . . .	34
C.	Élection du Bureau . . . . .	34
D.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	34
E.	Documentation . . . . .	36

## Chapitre premier

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de résolution

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

#### « Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010\* »

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 1995/7 du 19 juillet 1995, dans laquelle il a demandé au Secrétaire général de poursuivre l'élaboration du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2000 et a prié instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'effectuer des recensements de la population et de l'habitat pendant la période 1995-2004, ainsi que ses résolutions antérieures dans lesquelles il avait approuvé les programmes décennaux précédents,

*Ayant examiné* l'action menée par les États Membres pour effectuer des recensements de la population et de l'habitat dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2000, ainsi que les activités de l'Organisation des Nations Unies et des organismes de financement à l'appui de ces actions,

*Conscient* que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi du Sommet du Millénaire, tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000, de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994, du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995 et de la Conférence sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul du 3 au 14 juin 1996, ainsi que d'autres réunions régionales et nationales,

*Considérant* l'importance du recensement de la population et de l'habitat pour la préparation d'un ensemble utile de données nationales de base et d'informations nécessaires à la planification et à la gouvernance socioéconomiques,

*Soulignant* que, pour l'ensemble d'un pays et pour chacune de ses divisions administratives, les recensements périodiques de la population et de l'habitat constituent l'une des principales sources de données nécessaires à une planification efficace du développement et au suivi des questions de population ainsi que des tendances, politiques et programmes socioéconomiques et environnementaux,

---

\* Pour l'examen de la question, voir chap. IV, par. 7 à 11.

1. *Soutient* le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, qui consiste en activités visant à faire en sorte que les États Membres effectuent au moins un recensement de la population et de l'habitat pendant la période 2005-2014;

2. *Invite instamment* les États Membres à effectuer un recensement de la population et de l'habitat et à en diffuser les résultats, qui doivent constituer une source clef d'information aux fins de la planification et du développement aux niveaux local, national, régional et international, et à communiquer ces résultats aux acteurs nationaux ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales afin de contribuer à l'exécution d'études sur la population, l'environnement et des questions et programmes de développement socioéconomique;

3. *Souligne* l'importance du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 aux fins de la planification socioéconomique, et demande qu'il fasse l'objet d'un soutien accru;

4. *Prie* le Secrétaire général d'exécuter le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010. »

## **B. Projet de décision**

2. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

### **Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-septième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session;
- b) Décide que la trente-septième session de la Commission se tiendra à New York du 7 au 10 mars 2006;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-septième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

#### **Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-septième session de la Commission de statistique**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

a) Recensement de la population et de l'habitat;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

b) Statistiques sociales;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

c) Statistiques sanitaires;

**Documentation**

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé

d) Groupe de Paris, sur l'emploi et la rémunération;

**Documentation**

Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

e) Statistiques de la pauvreté.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté

4. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

b) Statistiques industrielles (examen du programme);

**Documentation**

Rapport de l'organe responsable de l'examen

c) Table ronde sur les bases d'enquêtes – entreprises;

**Documentation**

Rapport de la table ronde sur les bases d'enquêtes – entreprises

d) Statistiques de l'énergie;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

e) Statistiques de la distribution;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- f) Statistiques du commerce international de marchandises;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail sur les statistiques du commerce international de marchandises

- g) Statistiques du tourisme;

**Documentation**

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

- h) Programme de comparaison internationale;

**Documentation**

Rapport de la Banque mondiale

- i) Statistiques des services;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des services

- j) Statistiques du secteur informel.

**Documentation**

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

- a) Statistiques de l'environnement;

**Documentation**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

- b) Comptabilité environnementale.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

6. Activités non classées par domaine :

- a) Questions de gestion des bureaux nationaux de statistique;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques du développement humain;

**Documentation**

Rapport du Bureau du rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement

- c) Classifications économiques et sociales internationales;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- d) Renforcement des capacités statistiques;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (Paris 21)

- e) Indicateurs;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

Rapport des Amis du Président

- f) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général

- g) Coordination et intégration des programmes statistiques;

**Documentation**

Rapport du Comité de la coordination des activités statistiques

- h) Questions relatives aux programmes (Division des statistiques de l'ONU).

**Documentation**

Note du Secrétariat sur le programme de travail de la Division

7. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-septième session.

### **C. Questions portées à l'attention du Conseil**

3. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions et les recommandations de la Commission (voir chap. II, par. 5; chap. III, par. 7, 14, 21, 25, 30, 34 et 39; chap. IV, par. 7 à 12, 18, 22 et 25; chap. V, par. 7 et 9; chap. VI, par. 13, 14, 20, 24, 25, 28, 31, 34, 37 et 41; chap. VII, par. 6; et chap. VIII, par. 5 à 20).

## Chapitre II

### **Suivi des décisions de politique générale du Conseil économique et social : méthodes de travail de la Commission de statistique**

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 4 mars 2005. Elle était saisie pour cela d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de la Commission sur l'examen des méthodes de travail de la Commission (E/CN.3/2005/2).
2. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars, le Président a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, les représentants du Japon, de Cuba, de l'Ukraine et de l'Afrique du Sud, et les observateurs de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Canada, de l'Inde et de l'Australie ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.
4. Le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a prononcé quelques mots de conclusion.

### **Décisions de la Commission**

5. La Commission :
  - a) A pris note des propositions de son Bureau, consignées dans son rapport sur l'examen des méthodes de travail de la Commission, et a décidé d'appliquer les procédures énoncées à la section IV de ce document, à titre expérimental, à la trente-sixième session de la Commission. L'efficacité de ces procédures serait examinée à la fin de la session, quand la Commission adoptera son projet d'ordre du jour pour 2006; le Bureau poursuivrait l'analyse de l'expérience acquise et en tiendrait compte dans la préparation de la trente-septième session;
  - b) A prié le Bureau de rendre la méthode utilisée plus transparente afin de bien distinguer entre les questions à examiner et les points d'information et, dans ce contexte, a également proposé qu'une distinction soit faite entre les questions appelant une décision et les questions donnant lieu à un examen;
  - c) A décidé qu'il était préférable que la coordination des positions des différents groupes soit organisée en dehors de la session elle-même, et, à ce sujet, a invité le Président à faciliter les débats conformément aux règles et aux procédures des commissions techniques du Conseil économique et social;
  - d) A décidé que le moment était venu d'examiner le mandat de la Commission de statistique, tel qu'il est consigné dans la résolution 1566 (L) du Conseil économique et social en date du 3 mai 1971, pour se demander si ce mandat est actuellement assez large pour couvrir l'ensemble des travaux de la Commission.

## Chapitre III

### Statistiques économiques

#### A. Examen du programme : statistiques de l'énergie

1. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 1<sup>re</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'organisme chargé de l'examen du programme (Statistics Norway) sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2005/3).
2. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars, l'observateur de la Norvège a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Japon, Danemark, Allemagne, Afrique du Sud et États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observateurs de la Finlande, du Canada, de l'Inde, de l'Australie, de la Jordanie et du Liban.
4. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Fonds monétaire international et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
5. À la même séance, l'observateur de l'Agence internationale de l'énergie a fait une déclaration.
6. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, l'observateur de la Norvège a répondu aux questions soulevées pendant le débat et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

#### Mesures prises par la Commission

7. La Commission :
  - a) A accueilli avec satisfaction le rapport excellent et détaillé sur les statistiques de l'énergie établi par Statistics Norway;
  - b) A pris note de la grande diversité des questions techniques et autres examinées, dont celles de la nécessité d'un lien plus étroit avec la politique de l'énergie, d'une coordination et d'une harmonisation accrues entre les différents organismes collectant des statistiques de l'énergie aux niveaux national et international, ainsi que de l'élaboration d'une méthodologie;
  - c) A reconnu l'importance des statistiques de l'énergie pour tous les pays, du point de vue socioéconomique et du point de vue de l'environnement, et noté la nécessité de satisfaire la demande internationale de statistiques de l'énergie tout en limitant la charge de travail des pays;
  - d) A réitéré l'importance de statistiques de l'énergie de qualité qui soient à la fois disponibles en temps utile, fiables, transparentes et suffisamment détaillées;
  - e) A souligné l'importance de statistiques de l'énergie dans les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le cadre de la mise en œuvre

du Protocole de Kyoto<sup>1</sup> à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>2</sup>

f) A mis l'accent sur la nécessité de mieux intégrer les statistiques de l'énergie à d'autres systèmes statistiques, notamment à ceux liés au développement économique, à l'environnement et à la comptabilité nationale;

g) A souligné la nécessité d'aider, les pays en développement en particulier, à renforcer leur capacité de produire des statistiques de l'énergie et à mieux relever les défis posés par la libéralisation des marchés de l'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la confidentialité et les nouvelles formes d'énergie;

h) A relevé que l'échange de pratiques optimales était un moyen important d'améliorer la qualité des statistiques de l'énergie;

i) A considéré l'initiative conjointe sur les données relatives au pétrole comme un bon exemple de collaboration entre pays et organisations internationales;

j) A recommandé, vu la grande variété des questions techniques et autres abordées dans le cadre de l'examen du programme, que la Division de statistique de l'ONU réunisse un groupe spécial d'experts aux fins suivantes :

i) Définir des priorités pour examiner ces questions;

ii) Identifier les instances qui se prêteraient le mieux à cet examen (par exemple groupes d'étude, groupe des amis de la présidence, groupe de travail intersecrétariats), y compris les liens avec les organes existants;

iii) Faire rapport au Bureau de la Commission en lui soumettant un mandat précis et des recommandations assorties d'un calendrier;

k) A autorisé le Bureau à encourager l'application des recommandations du groupe spécial d'experts et à veiller à ce que des mesures concrètes commencent à être mises en œuvre avant la prochaine session de la Commission.

## **B. Comptabilité nationale**

8. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2005/4);

b) Document d'information contenant un rapport intérimaire établi à l'intention du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale par le Directeur du projet visant à mettre à jour le Système de comptabilité nationale, 1993 (1993/SCN)<sup>3</sup>;

c) Document d'information intitulé « Manuels, guides et matériels d'appui pour l'utilisation des statistiques sur la comptabilité nationale, établis par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision I/CP.3, annexe.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

9. À la 2<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars, des déclarations liminaires ont été faites par le représentant de la Division de statistique de l'ONU et l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Chine, Pays-Bas, Japon, Afrique du Sud, Cuba, Cap-Vert, Danemark, Allemagne, Fédération de Russie, Ukraine, États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que par les observateurs de l'Australie, de la Mauritanie, de Fidji, du Zimbabwe, de l'Inde, de la Mongolie et de la Suède. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

11. Toujours à la 2<sup>e</sup> séance, le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait une déclaration.

12. L'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU ont répondu aux questions posées.

13. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait quelques observations finales.

### **Mesures prises par la Commission**

14. La Commission :

a) A pris note de la pertinence et du caractère opportun de l'étude comprise dans le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, relative aux facteurs qui entravent la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 dans un grand nombre de pays membres, et fait sienne la recommandation figurant au paragraphe 38 de cette étude;

b) A reconnu la nécessité d'aider les membres à améliorer l'infrastructure existante pour la collecte des données de base et à promouvoir l'utilisation de données administratives, notamment en fournissant des manuels sur les pratiques optimales;

c) A encouragé les pays à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les utilisateurs de haut niveau et les décideurs afin de leur donner davantage conscience de l'importance et de l'utilité de la comptabilité nationale et, ce faisant, de faciliter l'allocation de fonds accrus à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 ainsi qu'aux budgets des bureaux nationaux de statistique ou autres organismes responsables de la comptabilité nationale;

d) A relevé que la Division de statistique de l'ONU prendrait l'initiative d'élaborer une stratégie propre à surmonter les obstacles à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 identifiés dans l'étude susmentionnée, stratégie qui devrait privilégier l'Afrique et à ce propos, a confirmé la nécessité d'améliorer les données de base pour l'établissement de la comptabilité nationale, en se fondant sur les pratiques optimales et en tenant compte des différents niveaux de développement statistique;

e) A pris note des rapports du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale concernant la mise à jour du *Système de comptabilité nationale 1993* et a conclu que l'établissement d'ici à 2008 de la version révisée du

Système de comptabilité nationale 1993 (1993 SCN Rev.1), conformément au calendrier prévu exigerait une attention prioritaire, de la discipline et de gros efforts;

f) A recommandé le maintien du calendrier existant pour achever la révision du Système de comptabilité nationale 1993, étant donné la coordination étroite des calendriers de révision d'autres manuels macroéconomiques comme le Manuel de la balance des paiements, et les incidences financières de tout retard éventuel. Certains membres ont prié instamment le Groupe de travail intersecrétariats d'envisager l'établissement d'un ordre de priorité et de plans d'urgence pour les questions qui pourraient s'avérer difficiles à résoudre en appliquant la structure de prise de décisions prévue dans la structure de gouvernance, tout en assurant la cohérence et l'intégrité du Système de comptabilité nationale 1993 révisé;

g) A félicité la Division de statistique pour son site Web riche en informations sur la révision du Système de comptabilité nationale, lequel avait facilité la transparence, ainsi que la participation de la communauté statistique du monde entier à ce processus de révision.

### **C. Statistiques des services**

15. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les statistiques des services (E/CN.3/2005/5);

b) Document d'information générale établi par l'OCDE sur la coordination et la stratégie en matière de statistiques des services;

c) Document d'information générale établi par le Groupe Voorburg sur les statistiques des services concernant sa vision stratégique pour 2005-2008.

16. À la 2<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars, l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques a fait une déclaration liminaire.

17. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Japon et de l'Espagne, ainsi que par les observateurs du Canada, de la Suisse et de l'Australie.

18. Toujours à la 2<sup>e</sup> séance, l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU ont répondu aux questions posées.

19. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a formulé quelques observations finales.

20. Également à la 2<sup>e</sup> séance, la Présidente a fait une déclaration.

## Mesures prises par la Commission

21. La Commission :

a) A pris note du rapport de l'OCDE sur les statistiques des services et du document d'information établi par le Groupe Voorburg sur les statistiques des services;

b) A relevé et apprécié le travail théorique du Groupe Voorburg et décidé que ce dernier devait continuer d'élaborer des concepts et des méthodes comparables sur le plan international dans le domaine des statistiques des services se rapportant à la mesure de la production et des prix et à l'utilisation de classifications;

c) A réaffirmé qu'il incombait au Groupe Voorburg de lui présenter le travail effectué sur les concepts et les méthodes dans le domaine des statistiques des services;

d) Est convenue que l'OCDE devait continuer à coordonner l'action internationale concernant les statistiques des services comme la Commission l'en avait chargée en 2003 et fournir un seul rapport annuel sur le travail accompli par les divers groupes d'experts et groupes d'étude sur les statistiques des services;

e) A recommandé la création d'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des services, qui répartirait le travail à accomplir entre les organisations internationales en ce qui concerne l'application et la révision de recommandations, telles que celles découlant des travaux du Groupe Voorburg, assurerait le transfert des connaissances dans le domaine des statistiques des services et encouragerait l'utilisation de pratiques optimales.

## D. Statistiques du commerce international de services

22. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 2 et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services (E/CN.3/2005/6);

b) Document d'information établi par la Division de statistique de l'ONU, intitulé « Minutes de la première réunion du sous-groupe technique sur la circulation des personnes physiques – Mode 4 ».

23. À la 3<sup>e</sup> séance, le 2 mars, le représentant du Japon a fait une déclaration.

24. À la même séance, le représentant de la Banque mondiale a également fait une déclaration.

## Mesures prises par la Commission

25. La Commission :

a) A pris note du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services;

b) A noté les conclusions de la Réunion technique internationale sur l'évaluation des envois de fonds, organisée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui s'est tenue les 24 et 25 janvier 2005 à la Banque mondiale, Washington;

c) A relevé l'utilité pour les décideurs d'une amélioration des données relatives aux envois de fonds.

## **E. Programme de comparaison internationale**

26. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2005/7);

b) Document d'information établi par la Banque mondiale, intitulé « État d'avancement du Programme de comparaison internationale, 1<sup>er</sup> mars 2005 ».

27. À la 2<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars, des déclarations ont été faites par le représentant de la Fédération de Russie et l'observateur de l'Australie.

28. À la même séance, l'observateur de la Banque africaine de développement a fait une déclaration.

29. Toujours à la 2<sup>e</sup> séance, le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a fait une déclaration.

## **Mesures prises par la Commission**

30. La Commission :

a) A pris note avec gratitude du rapport présenté par la Banque mondiale et du document établi par celle-ci sur l'état d'avancement du Programme de comparaison internationale (PCI);

b) A accueilli avec satisfaction le début de la collecte de données dans la plupart des régions et l'augmentation du nombre de pays participants, lequel s'établit désormais à plus de 150;

c) S'est félicitée des mesures prises par le Conseil d'administration du Programme, le Bureau de la Banque mondiale pour le PCI et le Coordonnateur régional pour l'Afrique pour veiller à ce que la collecte de données sur les prix commence dès que possible en Afrique;

d) S'est déclarée satisfaite que des résultats préliminaires soient escomptés d'ici à la fin de 2006, conformément au calendrier actuel;

e) A salué les contributions du Bureau de la Banque mondiale pour le PCI, des coordonnateurs régionaux, des pays participants, du Conseil d'administration et du Groupe consultatif technique du PCI aux efforts accomplis en vue de mettre en œuvre le Programme.

## **F. Statistiques des prix**

31. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 2 et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2005/8);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2005/9).

32. À la 3<sup>e</sup> séance, le 2 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, ainsi que par les observateurs du Canada et de l'Australie.

33. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a également fait une déclaration.

## **Mesures prises par la Commission**

34. La Commission :

a) A pris note des rapports du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix et du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;

b) A relevé l'existence de systèmes de classification se rapportant au commerce électronique, tels que la Classification universelle des produits et services standard (UNSPSC), et a appuyé la proposition du Groupe d'Ottawa tendant à ce que la Division de statistique de l'ONU en étude le potentiel en tant que classification « dérivée » et envisage l'établissement de tableaux de correspondance avec les classifications statistiques internationales existantes, tout en prenant note des limitations de l'UNSPSC relevées par certaines délégations.

## **G. Statistiques du secteur informel**

35. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 2 et 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2005/10).

36. À la 3<sup>e</sup> séance, le 2 mars, des déclarations ont été faites par le représentant de l'Algérie et les observateurs de Fidji, de l'Inde et de la Jordanie. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

37. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation internationale du Travail et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

38. Toujours à la 3<sup>e</sup> séance, le représentant de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration.

## Mesures prises par la Commission

39. La Commission :

a) A pris note du rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;

b) A encouragé le Groupe de Delhi à continuer d'affiner des définitions pour l'établissement de données sur le secteur informel et de mesurer la contribution de ce secteur au produit intérieur brut et à l'emploi;

c) A noté avec satisfaction que le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale s'efforcera de collaborer activement avec le Groupe de Delhi pour améliorer la présentation du concept de secteur informel dans le Système de comptabilité nationale 1993 révisé;

d) A proposé que le Groupe de Delhi étudie les aspects sociaux du secteur informel pour compléter l'examen des dimensions économiques auquel il procède actuellement.

## Chapitre IV

### Statistiques démographiques et sociales

#### A. Recensements de la population et de l'habitat

1. La Commission a examiné le point 5 a) de son ordre du jour à ses 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, du 2 au 4 mars 2005. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et de l'habitat (E/CN.3/2005/11 et Corr.1).
2. À la 3<sup>e</sup> séance, le 2 mars, le représentant de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.
3. Les représentants des États suivants ont fait des déclarations : Pays-Bas, Mexique, Japon, Ghana, Danemark, Cuba, Costa Rica, Colombie, Cap-Vert, Afrique du Sud, République de Corée, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Kenya, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine et Algérie, de même que les observateurs de l'Ouganda, de la Norvège, de la France, de l'Irlande, de l'Argentine (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Marché commun austral), de la Jordanie, du Qatar, de l'Égypte, de la Zambie, de la Thaïlande et de la République arabe syrienne. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.
4. Toujours à la 3<sup>e</sup> séance, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et du Fonds des Nations Unies pour la population ont fait des déclarations.
5. À la même séance, l'observateur de l'Institut arabe pour la formation et la recherche en statistiques a également fait une déclaration.
6. Toujours à la 3<sup>e</sup> séance, le représentant de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a prononcé quelques mots de conclusion.

#### Décisions de la Commission

##### Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010

7. À la 5<sup>e</sup> séance, le 3 mars, le représentant du Japon, au nom de l'Afrique du Sud, de l'Australie<sup>1</sup>, de la Chine, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, du Japon et du Mexique, a présenté un projet de résolution (E/CN.3/2005/L.3) intitulé « Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 ». Par la suite, la Colombie et le Costa Rica se sont joints aux auteurs du projet de résolution.
8. À la 7<sup>e</sup> séance, le 4 mars, le représentant du Japon a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.
9. À la même séance, les représentants de la Colombie (au nom de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie et du Mexique), du Japon et des Pays-Bas et l'observateur de la France ont fait des déclarations.

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 69 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

10. Toujours à la 7<sup>e</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a répondu aux points soulevés.

11. À la même séance, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution E/CN.3/2005/L.3 (voir chap. I, sect. A).

## Décisions de la Commission

### Recensements de la population et de l'habitat

12. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et de l'habitat et a repris à son compte les recommandations du Colloque des Nations Unies sur les recensements de la population et de l'habitat et de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner des questions d'importance essentielle pour la planification des recensements de la population et de l'habitat de 2010, présentées dans le rapport;

b) A demandé, dans l'optique de la réalisation du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 :

i) Que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, en sa qualité de secrétariat du Programme, fasse office d'organisme de coordination pour la fixation des normes, la fourniture de spécialistes et la formation, et la fixation des priorités nécessaires;

ii) Que la stratégie de coordination soit organisée autour de modalités régionales, dans la plus large mesure possible, ces modalités offrant un cadre flexible pour l'élaboration de statistiques comparables à l'échelle régionale, le partage des connaissances et des ressources et la prise en compte, à l'échelle régionale, des questions pertinentes;

c) A prié la Division de statistique de poursuivre la révision et la mise à jour des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, par le canal du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 et ses divers groupes de travail et sous-groupes techniques, et d'aborder en particulier les questions suivantes :

i) La nécessité d'évaluer le degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des données de recensement;

ii) Le caractère approprié de l'utilisation de démarches nouvelles telles que les registres de population et les enquêtes démographiques;

iii) La nécessité d'aborder la question de l'application de l'informatique et de sa viabilité;

iv) La nécessité de présenter les résultats des recensements de façon à les faire connaître plus largement et à en diversifier l'utilisation;

v) La nécessité d'aborder la question de la confiance du public dans la confidentialité des données;

- vi) L'application des systèmes d'information géographique à la collecte et à la diffusion des données;
- d) A noté avec satisfaction la création du Fonds d'affectation spéciale pour les recensements de la population et de l'habitat, qui sera coordonné par la Division de statistique, et qui serait utilisé, en fonction des besoins régionaux, pour effacer les distances entre les bureaux nationaux de statistique dans leurs échanges de ressources et de moyens d'appui;
- e) A noté avec satisfaction que les travaux du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 étaient étroitement coordonnés avec les initiatives régionales, et que les préoccupations régionales étaient bien prises en considération;
- f) A noté avec préoccupation l'indication, contenue au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire général mentionné plus haut, que la Commission économique pour l'Afrique signalait qu'actuellement elle n'entreprenait pas d'activités directement liées aux recensements de la population et de l'habitat. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU devait étudier la possibilité de conserver à l'Afrique une place centrale dans la perspective du Programme mondial de recensements de 2010;
- g) A prié la Division de statistique de rendre compte à la Commission, à sa trente-septième session, des activités décrites aux paragraphes b) à g) ci-dessus.

## **B. Statistiques sanitaires**

13. La Commission a examiné le point 5 b) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 2 et 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2005/12).
14. À la 4<sup>e</sup> séance, le 2 mars, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a fait une déclaration liminaire.
15. À la même séance, les représentants des États suivants ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique, Japon, Allemagne, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; les observateurs du Liban, de la Mauritanie, du Canada, du Tadjikistan, de la Thaïlande, de la Suisse et de l'Australie ont fait de même. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.
16. Toujours à la 4<sup>e</sup> séance, l'observateur de la Communauté européenne a fait une déclaration.
17. À la même séance, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a répondu aux questions posées et le Directeur de la Division de statistique a prononcé quelques mots de conclusion.

## Décisions de la Commission

18. La Commission :

a) A remercié l'Organisation mondiale de la santé de tenir compte des préoccupations exprimées par la Commission à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions et, dans ce contexte, a réaffirmé qu'il fallait que les statisticiens officiels participent plus largement et plus efficacement, aux niveaux national et international, à toutes les phases du développement des statistiques sanitaires;

b) A souligné qu'il fallait que le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires poursuive ses travaux sur un plan coordonné et intégré de production de statistiques sanitaires et se mette d'accord sur des définitions, des classifications et des méthodes standardisées dans le domaine des statistiques sanitaires; a demandé une participation plus grande des experts nationaux aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats; et a décidé qu'étant donné que l'Organisation mondiale de la santé était particulièrement compétente sur le sujet, elle était l'organisme le plus indiqué pour prendre la direction des travaux du Groupe de travail intersecrétariats;

c) S'est félicitée de l'annonce, par l'Organisation mondiale de la santé, qu'elle communiquerait un calendrier de diffusion prévue de microdonnées prélevées dans son enquête sur la santé dans le monde, et, dans ce contexte, la Commission a souligné qu'il fallait de bonnes métadonnées pour accompagner la publication des données;

d) A reconnu que le réseau « Health Metrics » offrait une approche prometteuse du renforcement des systèmes d'information sanitaire, en particulier dans les pays en développement; a noté cependant que ce réseau n'était pas l'instance appropriée pour procéder à un examen de longue haleine de programmes internationaux relatifs à la production de statistiques sanitaires, ce que voulait la Commission.

## C. Statistiques de la pauvreté

19. La Commission a examiné le point 5 c) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 2 et 4 mars 2005. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2005/13).

20. À la 4<sup>e</sup> séance, le 2 mars, les observateurs de l'Australie, du Liban, de la Mauritanie, du Brésil (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe de Rio) de la Finlande et du Malawi ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

21. À la même séance, l'observateur du Brésil (au nom des États Membres du Groupe de Rio) a répondu à une question posée par le Directeur de la Division de statistique.

## Décisions de la Commission

22. La Commission :

a) A pris note du rapport du Secrétaire général sur la préparation du manuel des Nations Unies sur les statistiques de la pauvreté et a constaté que si la portée actuelle du manuel était adéquate, il fallait poursuivre les travaux afin d'aborder des aspects nouveaux de la pauvreté;

b) A accueilli avec satisfaction les activités de suivi proposées et les activités envisagées par la Division de statistique dans le domaine des statistiques de la pauvreté, en particulier le renforcement des capacités statistiques;

c) A noté que le Groupe de Rio avait annoncé qu'il publierait un recueil de statistiques de la pauvreté en 2005 et elle a noté que ce recueil et le manuel seraient complémentaires et que le Groupe de Rio avait l'intention d'achever ses travaux en 2005.

## D. Statistiques des incapacités

23. La Commission a examiné le point 5 d) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 2 et 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2005/14).

24. À la 4<sup>e</sup> séance, le 2 mars, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

## Décision de la Commission

25. La Commission a pris note du rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités et a remercié la Banque mondiale de la subvention qu'elle avait faite à l'appui des activités du Groupe. Les fonds faciliteraient la participation d'un plus grand nombre de pays en développement aux activités du Groupe et seraient utilisés pour l'élaboration de mesures des incapacités qui produiraient des données comparables, afin de tester les protocoles, dans certains pays, dans chaque région du monde.

## Chapitre V

### Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement

#### A. Comptabilité environnementale

1. La Commission a examiné le point 6 a) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 2 et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Le rapport du Secrétaire général sur la comptabilité économique environnementale (E/CN.3/2005/15);

b) Un document de référence, établi par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, contenant le rapport de la réunion sur la comptabilité économique environnementale, tenue à Copenhague les 20 et 21 septembre 2004.

2. À la 4<sup>e</sup> séance, le 2 mars, le représentant de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de l'Algérie, des Pays-Bas, du Japon, de l'Espagne et de la Nouvelle-Zélande, et par les observateurs du Liban, de la France, de la Mongolie, de l'Australie et du Canada. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

4. Toujours à la 4<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Communauté européenne.

5. À la même séance, le représentant de la Commission économique pour l'Europe a également fait une déclaration.

6. Toujours à la 4<sup>e</sup> séance, les représentants de la Division de statistique ont répondu aux questions posées et le Directeur de la Division de statistique a prononcé quelques mots de conclusion.

#### Décisions de la Commission

7. La Commission :

a) A approuvé la création d'un comité de la comptabilité économique environnementale et noté que ce comité serait considéré comme ayant un programme de travail assorti d'une perspective à long terme;

b) A reconnu l'intérêt potentiel de ce comité dans la rationalisation de la comptabilité environnementale;

c) A remercié le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale pour les travaux de qualité qu'il avait accomplis et confirmé son rôle comme organe d'experts chargé des questions méthodologiques, qui apporterait son appui aux travaux du comité susmentionné;

d) A noté les complémentarités entre le Comité de la comptabilité économique environnementale et le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques de l'environnement;

e) A demandé que le mandat du Comité soit rédigé et présenté au Bureau de la Commission pour approbation, compte tenu du mandat du Groupe de Londres et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement de façon à éviter les doubles emplois et à assurer une collaboration étroite entre ces trois groupes;

f) A souligné qu'il importait de promouvoir la comptabilité environnementale parmi les utilisateurs des statistiques et en tenant compte de leurs besoins;

g) A constaté qu'il fallait aider les pays à appliquer la comptabilité économique environnementale en rédigeant des manuels détaillés d'établissement de statistique et en coordonnant des programmes d'assistance technique;

h) A souligné qu'il fallait que ces évolutions avancent parallèlement à l'amélioration des statistiques de l'environnement.

## **B. Statistiques de l'environnement**

8. La Commission a examiné le point 6 b) de son ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, le 2 et le 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2005/16).

### **Décision de la Commission**

9. La Commission a pris note du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement concernant le travail accompli en 2004 et son plan de travail pour 2005-2006.

## Chapitre VI

### Activités non classées par domaine

#### A. Renforcement des capacités statistiques

1. La Commission a examiné le point 7 a) de son ordre du jour à ses 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, le 3 et le 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2005/17);

b) Une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2005/18).

2. À la 5<sup>e</sup> séance, le 3 mars, le responsable du Service des statistiques de services du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Ghana, de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Cap-Vert, et par les observateurs du Liban, de l'Égypte, de la Mauritanie, de l'Inde, de l'Ouganda, de l'Italie, de la Jordanie, de la Jamaïque, de l'Australie, de la Norvège, du Chili, des Fidji et du Zimbabwe. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

4. À la 5<sup>e</sup> séance, les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Fonds monétaire international et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont également fait des déclarations.

5. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Communauté européenne, de la Banque asiatique de développement et de l'Institut arabe pour la formation et la recherche en statistiques.

6. À la 5<sup>e</sup> séance, le responsable du Service des statistiques de services a prononcé quelques mots de conclusion, après quoi le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait une déclaration.

7. À la même séance, l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (en sa qualité de chef de file du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle) a fait une déclaration.

8. Toujours à la 5<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et du Mexique et par les observateurs du Canada, de la République démocratique du Congo, de la Mauritanie, de la Zambie, de l'Australie, de la Jordanie, de la Trinité-et-Tobago et du Chili.

9. À la même séance, le représentant de la Commission économique pour l'Europe a fait une déclaration.

10. À la même séance, l'observateur de la Communauté européenne a fait une déclaration.
11. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a dit quelques mots de conclusion.
12. Toujours à la 5<sup>e</sup> séance, l'observateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques a fait une déclaration.

### **Décisions de la Commission**

13. La Commission :

a) A vivement soutenu l'adoption de l'orientation stratégique proposée pour les activités de coopération technique de la Division de statistique, énoncée au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques;

b) A réaffirmé l'importance critique du renforcement des capacités statistiques, en particulier étant donné l'augmentation de la demande nationale et internationale d'information sur le développement;

c) A souligné qu'il fallait que la coopération technique soit suscitée par la demande, réponde aux conditions locales, soit contrôlée par le pays et mieux coordonnée, et, dans ce contexte, a constaté que la Division de statistique avait un rôle à jouer pour coordonner l'action des donateurs; cependant, étant donné l'expérience passée, la Commission a recommandé que la Division de statistique, avec le Comité pour la coordination des activités statistiques, examine avec soin quels mécanismes de coordination étaient les plus appropriés et les plus efficaces;

d) A constaté l'efficacité de la démarche régionale et sous-régionale adoptée par les programmes de renforcement des capacités statistiques, qui permet en effet l'échange de données d'expérience pratique d'intérêt pour la situation socioéconomique locale, et noté aussi que certains pays qui n'appartenaient pas aux groupements sous-régionaux méritaient peut-être une attention particulière;

e) A souligné qu'il importait de renforcer les centres de formation statistique et de soutenir la formation en cours d'emploi, dans le cadre du renforcement soutenu des capacités statistiques et, à cet égard, a noté la nécessité d'une formation à la gestion et à la planification, en dehors de la formation dans des domaines statistiques précis;

f) A demandé qu'un rapport soit établi régulièrement pour la Commission, à compter de sa trente-septième session, sur la capacité des pays de produire des indicateurs, qui leur soient propres et qui ne soient pas de simples calculs effectués par des organismes internationaux, et sur les moyens de présenter les métadonnées destinées à accompagner les indicateurs relatifs à tous les objectifs du Millénaire pour le développement;

g) A décidé de former un groupe des Amis du Président, qui serait chargé de définir les modalités de la rédaction de ce rapport et de suggérer les moyens de combler le fossé d'informations entre les utilisateurs et les producteurs d'indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et de remédier au manque de sources de données adéquates. Le Bureau de la Commission, après avoir consulté les

membres de la Commission, approuverait la composition et le mandat d'un tel groupe, compte tenu de la nécessité d'une représentation équilibrée des pays développés et en développement et de la transparence des méthodes de travail. La Commission a également décidé qu'il fallait que les recommandations du Groupe des Amis du Président soient communiquées à la Commission;

h) A salué les activités du Partenariat pour les statistiques au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, qui soutiennent le renforcement de capacités statistiques dans les pays en développement;

i) A constaté l'utilité des stratégies nationales de développement des statistiques mais a mis en garde contre le risque que les efforts consacrés à la formulation de ces stratégies ne détournent des ressources nécessaires à des activités statistiques indispensables ou constituent une fin en soi, et a en outre souligné que ces stratégies devaient être assez souples pour tenir compte des besoins locaux.

14. On trouvera le compte rendu des autres décisions prises par la Commission au titre du point 7 a) au chapitre VIII, paragraphes 5 à 20.

## **B. Classifications économiques et sociales internationales**

15. La Commission a examiné le point 7 b) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 mars 2005. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2005/19).

16. À la 6<sup>e</sup> séance, le 3 mars, l'observateur de l'Australie a fait une déclaration.

17. À la même séance, l'observateur de la Communauté européenne a également fait une déclaration.

18. À la 6<sup>e</sup> séance, les représentants de la Division de statistique ont répondu aux points soulevés.

19. À la même séance, le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait une déclaration.

### **Décisions de la Commission**

20. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales et s'est déclarée satisfaite de la progression du cycle de révisions des classifications de 2007, relatée dans ce rapport;

b) S'est également félicitée de l'accélération des efforts de la Division de statistique pour que la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique ne prenne pas de retard durant la période menant à la prochaine réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales, prévue en juin 2005, et a remercié les participants au Sous-Groupe technique qui ont facilité cette tâche;

c) A noté que les délais dont est assortie la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques et de la

Classification centrale de produits étaient très importants pour les processus de révision des autres classifications, et a donc demandé que tout soit fait pour que la révision de la Classification centrale de produits ne prenne pas de retard;

d) A approuvé la révision actuellement entreprise de la Classification internationale type des professions (CITP);

e) A noté avec préoccupation que le groupe technique d'experts n'était plus convoqué pour concourir au processus de révision de la CITP et, tout en notant que l'Organisation internationale du Travail utilisait un autre mécanisme, par l'intermédiaire du Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications économiques et sociales internationales, a néanmoins incité l'Organisation internationale du Travail à établir un tel groupe.

### **C. Indicateurs de suivi des conférences des Nations Unies**

21. La Commission a examiné le point 7 c) de l'ordre du jour à sa 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et des décisions prises lors des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social (E/CN.3/2005/20);

b) Un document de séance intitulé « Perspectives on actions needed for the improvement of country data for MDG indicators », établi par le Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. À la 5<sup>e</sup> séance, le 3 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77), de la République islamique d'Iran, de l'Afrique du Sud, des Pays-Bas et de la Fédération de Russie, et par l'observateur de l'Inde.

23. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a répondu aux questions posées.

### **Décisions de la Commission**

24. La Commission :

a) A pris note du travail accompli par le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, coordonné par la Division de statistique, et des progrès accomplis par le Groupe dans l'établissement d'indicateurs d'un suivi mondial de la question. Elle a noté aussi qu'un grand nombre de pays n'avaient toujours pas la capacité de produire les données nécessaires et qu'un examen des indicateurs actuellement établis au niveau national était nécessaire pour l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) A noté que le moment était venu d'informer les dirigeants du niveau qui devrait avoir la capacité statistique de produire des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, et de leur qualité, au niveau du pays, pour l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement;

c) A pris note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et du suivi des documents issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social.

25. On trouvera les autres décisions prises par la Commission au titre de son débat sur le point 7 c) au chapitre VIII, paragraphes 5 à 20.

#### **D. Présentation des données et métadonnées statistiques**

26. La Commission a examiné le point 7 d) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la présentation des données et métadonnées statistiques (E/CN.3/2005/21).

27. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 3 mars, l'observateur de l'Autriche a fait une déclaration.

#### **Décision de la Commission**

28. La Commission a pris note de l'examen du schéma de manuel pour la communication et la présentation de données et de métadonnées statistiques, contenues dans le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la présentation des données et métadonnées statistiques.

#### **E. Normes communes d'échange de données et de métadonnées**

29. La Commission a examiné le point 7 e) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées, sur des normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées (E/CN.3/2005/22).

30. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 3 mars, le représentant de l'Afrique du Sud a fait une déclaration.

#### **Décision de la Commission**

31. La Commission a pris note du rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées.

#### **F. Statistiques des technologies de l'information et de la communication**

32. La Commission a examiné le point 7 f) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2005/23).

33. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 3 mars, les représentants du Japon et du Mexique et l'observateur de la Finlande ont fait des déclarations.

### **Décision de la Commission**

34. La Commission a pris note du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

## **G. Coordination et intégration des programmes statistiques**

35. La Commission a examiné le point 7 g) de son ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur les travaux de ses troisième et quatrième réunions (E/CN.3/2005/24);

b) Un document de séance établi par le Statisticien général du Bureau sud-africain de statistique.

36. À la 6<sup>e</sup> séance, le 3 mars, le représentant de l'Afrique du Sud a fait une déclaration et le Directeur de la Division de statistique a répondu à une question.

### **Décisions de la Commission**

37. La Commission :

a) A pris note du rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur les travaux de ses troisième et quatrième réunions;

b) Ayant pris note des recommandations concernant l'utilisation des données nationales par les organisations internationales, figurant dans le document de séance présenté par l'Afrique du Sud, a demandé au Comité de coordination des activités de statistique d'examiner les recommandations et de communiquer une proposition au Bureau de la Commission sur la marche à suivre.

## **H. Questions relatives au programme (Division de statistique)**

38. La Commission a examiné le point 7 g) de son ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 4 mars 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétariat transmettant le projet de programme de travail de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/CN.3/2005/25).

39. À sa 7<sup>e</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire et a signalé à la Commission les changements apportés au programme de travail de la Division pour l'exercice 2004-2005.

40. À la même séance, le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait une déclaration.

## Décisions de la Commission

41. La Commission :

a) A approuvé les changements apportés au programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice 2004-2005, présentés oralement par le Directeur de la Division, en approuvant en particulier :

i) Le remplacement de la révision proposée du logiciel du système de comptabilité environnementale et économique, par l'élaboration d'un site Web portant sur la comptabilité économique environnementale;

ii) Le remplacement du manuel de comptabilité du tourisme et de l'environnement par un manuel de comptabilité de l'eau;

iii) Le déplacement, de la Division de statistique au Centre du commerce international, du lieu de production du CD-ROM portant sur les statistiques du commerce international des marchandises, en vertu d'un mémorandum d'accord prévoyant que la Division de statistique fournisse au Centre du commerce international les statistiques disponibles;

iv) La reconfiguration du Bulletin de statistiques des Nations Unies : la publication bimensuelle (statistique), sous forme électronique et sous forme imprimée, serait remplacée par une section « what's new » (quoi de neuf) sur le site Web de la Division de statistique, section qui serait régulièrement mise à jour. En outre, de brefs résumés de la section « quoi de neuf » seraient diffusés sous forme imprimée;

b) A approuvé le programme de travail de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007.

## Chapitre VII

### Ordre du jour provisoire et dates de la trente-septième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance le 4 mars 2005. Elle était saisie des documents suivants :

a) Une note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-septième session de la Commission (E/CN.3/2005/L.2);

b) Une note du Secrétaire général donnant le projet de programme pluriannuel de travail de la Commission pour la période 2005-2008 (E/CN.3/2005/26).

2. À la 7<sup>e</sup> séance, le responsable du Service des statistiques de services du Département des affaires économiques et sociales a présenté et révisé oralement l'ordre du jour provisoire de la trente-septième session de la Commission et le projet de programme pluriannuel de travail de la Commission pour la période 2005-2008.

3. À la même séance, les représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Ukraine et de l'Algérie et les observateurs de la Finlande, de l'Inde et du Canada ont fait des déclarations. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

4. Toujours à la 7<sup>e</sup> séance, le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait une déclaration.

5. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a répondu aux questions posées.

### Décisions de la Commission

6. La Commission :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente-septième session, consignés dans le document E/CN.3/2005/L.2 et modifiés oralement sous réserve de l'examen et des décisions définitives de son bureau. Dans ce contexte, la Commission a demandé au Bureau de tenir compte du débat en cours sur l'amélioration des méthodes de travail de la Commission;

b) A recommandé que sa trente-septième session se tienne à New York du 7 au 10 mars 2006;

c) A approuvé le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2005-2008 tel que modifié oralement, et recommandé que le thème de l'examen du programme, en 2007, soit les statistiques de l'éducation.

## Chapitre VIII

### **Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-sixième session**

1. La Commission a examiné le point 9 de son ordre du jour à ses 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, le 4 mars 2005.
2. À la 7<sup>e</sup> séance, le 4 mars, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-sixième session (E/CN.5/2005/L.4) et deux documents informels.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de Cuba, de la République islamique d'Iran, du Danemark, de la Colombie et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que par les observateurs de l'Inde, du Canada, de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Jordanie, du Zimbabwe, du Liban et de l'Égypte.
4. Toujours à la 7<sup>e</sup> séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU et la Présidente ont répondu aux questions posées.

### **Mesures prises par la Commission**

5. À la 8<sup>e</sup> séance, le 4 mars, le Rapporteur a informé les membres de la Commission des résultats des consultations officieuses qui avaient eu lieu sur un texte relatif aux mesures prises par la Commission au titre du point 7 c) de son ordre du jour, texte qui se lisait comme suit :

« La Commission :

a) A pris note du travail effectué par le Groupe d'experts interorganisations sur les indicateurs se rapportant aux OMD, coordonné par la Division de statistique de l'ONU, ainsi que des progrès réalisés par le Groupe dans l'établissement d'indicateurs permettant un suivi au niveau mondial. Elle a aussi noté qu'un grand nombre de pays ne disposaient toujours pas des moyens nécessaires pour produire les données voulues et qu'un examen des indicateurs actuellement établis au niveau national s'imposait;

b) A noté que c'était-là l'occasion d'informer les décideurs du niveau réaliste de capacités statistiques nécessaires pour établir au niveau national des indicateurs de qualité se rapportant aux OMD;

c) A demandé qu'un rapport soit établi régulièrement à son intention, à compter de sa trente-septième session, sur la capacité des pays d'établir des indicateurs individuels, en lieu et place des hypothèses des organismes internationaux, et sur la manière dont les métadonnées devraient être présentées à l'appui des indicateurs se rapportant aux OMD, notamment des indicateurs liés à l'objectif 8;

d) A décidé de constituer un groupe des Amis de la présidence chargé de définir les modalités de ce rapport et de faire des propositions sur les moyens qui pourraient être utilisés pour combler le déficit d'informations entre ceux qui utilisent les indicateurs se rapportant aux OMD et ceux qui les

établissent et l'insuffisance de sources de données. Le Bureau de la Commission approuverait la composition du groupe et son mandat ».

6. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a proposé de modifier le paragraphe c) en supprimant les mots « notamment des indicateurs liés à l'objectif 8 ».

7. Toujours à la 8<sup>e</sup> séance, l'observateur de la Jamaïque<sup>1</sup> (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), et le représentant de Cuba ont proposé les amendements ci-après au texte :

a) Les mots « pour tous les OMD » seraient ajoutés à la fin des paragraphes a) et b);

b) Au paragraphe c), les mots 'indicateurs se rapportant aux OMD' seraient remplacés par les mots « indicateurs sur tous les OMD »;

c) Le paragraphe d) serait modifié pour se lire comme suit :

« A décidé de constituer un groupe des Amis de la présidence chargé de définir les modalités de ce rapport et de faire des propositions sur les moyens qui pourraient être utilisés pour combler le déficit d'informations entre ceux qui utilisent les indicateurs se rapportant aux OMD et ceux qui les établissent et l'insuffisance des sources de données. Le Bureau de la Commission, en consultation avec les membres de la Commission, approuverait la composition du groupe et son mandat, en tenant dûment compte de la nécessité d'une représentation équilibrée des pays développés et des pays en développement et du fait que les méthodes de travail doivent être transparentes. La Commission est également convenue que les recommandations des Amis de la présidence devaient être présentées à la Commission »;

d) Les paragraphes c) et d), tels que modifiés, seraient intégrés dans le texte relatif aux mesures prises au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement des capacités statistiques ».

8. À la même séance, l'observateur du Canada a fait une déclaration.

9. Toujours à la 8<sup>e</sup> séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé un vote sur l'amendement qu'il avait proposé au paragraphe c).

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de Cuba et de l'Allemagne, ainsi que par l'observateur de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

11. Toujours à la 8<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté par 11 voix contre 10, avec 2 abstentions, l'amendement proposé au paragraphe c) par le représentant des États-Unis d'Amérique à l'issue d'un vote par appel nominal. Les voix se sont réparties comme suit :

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 69 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

*Ont voté pour :*

Allemagne, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ukraine.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Algérie, Cap-Vert, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Ghana, Iran (République islamique d'), Kenya.

*Se sont abstenus :*

Fédération de Russie et Mexique.

12. Le représentant du Ghana a fait une déclaration avant le vote sur l'amendement, et le représentant de la Fédération de Russie en a fait une après le vote.

13. Après une brève suspension de séance, le représentant de Cuba et l'observateur de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) ont fait des déclarations pour apporter des précisions aux amendements proposés aux paragraphes a) à d).

14. Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé un vote sur les amendements proposés et fait une déclaration pour expliquer son vote.

15. La Commission a adopté les amendements par 22 voix contre une, avec une abstention, à l'issue d'un vote par appel nominal. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Cap-Vert, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine.

*Ont voté contre :*

États-Unis d'Amérique.

*S'est abstenue :*

Fédération de Russie.

16. Toujours à la 8<sup>e</sup> séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a proposé que la Commission n'adopte pas son projet de rapport sur les travaux de sa trente-sixième session et a demandé un vote sur cette proposition.

17. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba, de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande.

18. Toujours à la 8<sup>e</sup> séance, la Commission a rejeté la proposition faite par le représentant des États-Unis d'Amérique et adopté son projet de rapport tel que modifié pendant le débat par 23 voix contre une, à l'issue d'un vote par appel nominal. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

États-Unis d'Amérique.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Cap-Vert, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine.

19. À la même séance, la Commission a décidé de confier au Rapporteur le soin de mettre la dernière main au rapport.

20. Après le vote sur la proposition, des déclarations ont été faites par le représentant des États-Unis d'Amérique et les observateurs de la Jamaïque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et du Luxembourg (au nom de l'Union européenne).

## Chapitre IX

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa trente-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2005. La Commission a tenu huit séances (1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup>).

#### B. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des 24 États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres des Nations Unies et d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y ont également participé. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.3/2005/INF/1.

#### C. Élection du Bureau

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars 2005, la Commission a élu le Bureau suivant par acclamation :

*Présidente :*

Katherine Wallman (États-Unis d'Amérique)

*Vice-Présidents :*

Grace Bediako (Ghana)

Li Deshui (Chine)

Vladimir Sokolin (Fédération de Russie)

*Rapporteur :*

Gilberto Calvillo Vives (Mexique)

#### D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.3/2005/1. L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social : méthodes de travail de la Commission de statistique.
4. Statistiques économiques :
  - a) Examen du programme : statistiques de l'énergie;
  - b) Comptabilité nationale;

- c) Statistiques des services;
  - d) Statistiques du commerce international de services;
  - e) Programme de comparaison internationale;
  - f) Statistiques des prix;
  - g) Statistiques du secteur informel.
5. Statistiques démographiques et sociales :
- a) Recensements de la population et du logement;
  - b) Statistiques de la santé;
  - c) Statistiques de la pauvreté;
  - d) Statistiques des incapacités.
6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
- a) Comptabilité environnementale;
  - b) Statistiques de l'environnement.
7. Activités non classées par domaine :
- a) Renforcement des capacités statistiques;
  - b) Classifications économiques et sociales internationales;
  - c) Indicateurs de suivi des conférences des Nations Unies;
  - d) Présentation des données et des métadonnées statistiques;
  - e) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;
  - f) Statistiques des technologies de l'information et de la communication;
  - g) Coordination et intégration des programmes statistiques;
  - h) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
8. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-septième session de la Commission.
9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-sixième session.
5. Toujours à sa 1<sup>re</sup> séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2005/L.1).
6. À la même séance, la Commission a invité les organisations suivantes à participer à la trente-sixième session en qualité d'observateurs : Institut arabe de formation et de recherche en statistique; Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques; Banque des règlements internationaux; et Agence internationale de l'énergie.

## E. Documentation

7. On trouvera sur le site Web de la Commission de statistique (<<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2005.htm>>) les documents dont la Commission était saisie à sa trente-sixième session.

---

05-27903S (F) 100505 100505

